

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1985)

Heft: 11: Documentation du BCF

Rubrik: La rubrique du Centre de liaison

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La rubrique du Centre de liaison

Le Comité du Centre de liaison travaille pour vous !



N'hésitez pas à faire appel à lui !

*Cette rubrique du CL
veut faire connaître
les activités des
associations-membres.
N'oubliez pas de com-
muniquer vos infor-
mations au Comité.*

Journée mondiale de la prière

Pour la paix: prier et agir

Chaque année a lieu, le 1er vendredi du mois de mars, la Journée mondiale de la prière. Cette année, une fois de plus, les Femmes protestantes nous invitaient à participer à l'une ou l'autre des célébrations qui se déroulaient dans diverses paroisses jurassiennes, en communion avec les chrétiens du monde entier qui se joignent à cette immense chaîne de prière.

La liturgie de la Journée mondiale de la prière est élaborée chaque année dans un autre pays. Cette année, elle était proposée par un groupe du Conseil des femmes chrétiennes de l'Inde sur le thème : Pour la Paix, Prier et agir.

"L'Inde est considérée comme la plus grande démocratie au monde et pourtant la majorité du peuple vit dans la misère et n'a aucune part à la richesse du pays. L'explosion démographique, l'analphabétisme, le chômage et le sous-emploi, la faim, l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine, les soins médicaux insuffisants et la malnutrition sont quelques-

uns des problèmes cruciaux de l'Inde aujourd'hui. L'histoire indienne est émaillée d'exemples de femmes qui ont fait leurs preuves dans toutes les sphères de la vie du pays. Néanmoins, ces exceptions ne font que mettre en évidence la condition de la majorité des femmes que la pauvreté et les traditions sociales ravalent à un statut de seconde classe : la situation des femmes dans la société et dans l'Eglise laisse encore beaucoup à désirer. Au cours des siècles, l'image de la femme soumise à l'homme s'est solidement ancrée dans les mentalités. Les lois régissent le mariage, le divorce, la garde des enfants, la pension alimentaire. Elles sont toutes contraires à l'intérêt des femmes."

La liturgie de cette année doit être comprise ainsi : la Paix ne peut se concevoir sans Justice. Pour illustrer cette affirmation, les Indiennes avaient choisi le texte de Matthieu - Jésus dans le Temple - où le Christ avant sa passion fait de l'ordre. Il donne au Temple sa destination première : une maison de prières. Maison d'accueil pour les exclus ! Par Jésus, la vie est rétablie dans sa plénitude, son intégrité.

Centre de liaison

La prière de la J.M.P. s'accompagne d'un geste de solidarité. L'offrande est destinée aux commissions d'entraide des trois associations confessionnelles de Suisse afin de leur permettre de poursuivre leur travail de formation auprès des femmes dans le tiers-monde et en Suisse. L'offrande de cette année servira à soutenir deux projets en Inde :

- encourager les paysans pauvres et leurs familles à s'unir en communautés rurales autonomes;
- favoriser la formation médicale des Soeurs de Sainte-Anne qui travaillent dans des hôpitaux misérables et dans les campagnes les plus reculées.

SEJ: Fonds de solidarité

L'action "Solidarité" qui doit permettre une aide aux chômeurs jurassiens confrontés à des difficultés matérielles et morales, est donc repartie de plus belle.

En effet, le Syndicat des enseignants jurassiens a décidé de prolonger son action. Prévue initialement pour une année, cette action, qui voit plus de la moitié des enseignants verser 1% de leur salaire, a permis de réunir environ 180'000 francs. A noter que l'initiative du SEJ a éveillé un écho favorable dans de nombreux milieux, puisque des non-enseignants ainsi que des enseignants travaillant à l'extérieur des frontières jurassiennes y participent.

La situation économique, au lieu de s'arranger, s'est dégradée davantage. Beaucoup de chômeurs sont parvenus au terme de leurs allocations de chômage. L'action de Solidarité du SEJ se justifie d'autant plus. Qui peut bénéficier du Fonds de Solidarité ?

- Les sans-emploi domiciliés sur le territoire cantonal et qui ont épousé leur droit aux indemnités de chômage ou au secours de crise;
- ceux dont les allocations de chômage ne suffisent pas à leurs besoins financiers essentiels;
- ceux qui n'ont pas les moyens finan-

ciers de se recycler.

L'octroi de prêts peut aussi être envisagé. Il va de soi que les critères précisés ne sont pas les seuls qui seront pris en considération pour l'attribution de secours; il sera aussi tenu compte de la situation personnelle du requérant.

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser soit au BCF, soit au CL, soit directement au SEJ (René Bilat, secrétaire, le Noirmont).

BCF

Quelques activités passées...**20 novembre**

Pour la sortie du dernier "Inform'elles", une conférence de presse avait été convoquée dans les locaux du BCF. Marie-Josèphe Lachat entourée de Madeline Gentil, Marthe Kellerhals et Monique Muller, présenta deux dossiers, fort actuels : La participation politique des femmes et l'Initiative pour une protection efficace de la maternité.

Cette conférence de presse a produit quelques remous provoqués par la prise de position claire et nette du BCF et de sa commission en faveur de l'initiative.

A cause des principes prônés par l'initiative et du fait de la pratique du BCF, le soutien à l'initiative était pourtant évident. En effet, une nette amélioration des conditions dans lesquelles s'exerce la maternité était apportée ainsi qu'un appui au partage des tâches au sein du couple. En outre, de nombreux cas particuliers tirés de la "Permanence" du BCF montraient à quel point les aménagements prévus par l'initiative étaient bénéfiques, et qui eux seuls pouvaient apporter des solutions valables. Malheureusement, on sait le sort qui lui fut réservé !